

concerne les coopératives et les caisses de crédit. Toutefois, je tiens à réaffirmer que les membres de ces organismes particuliers sont toujours loin d'être satisfaits.

En conclusion, je dois dire au secrétaire parlementaire, qui est député de Calgary-Sud et qui, il y a quelques instants, a chapitré les députés de l'opposition en les accusant de rabâchage, que la lettre signée par le président de la Co-operative Union of Canada et qui a été adressée à tous les députés montre à l'évidence qu'il faut répéter maintes et maintes fois la même chose au gouvernement avant qu'il ne comprenne. Je vais citer un passage de cette lettre.

Les coopératives ont reçu récemment une lettre du ministre des Finances dont le dernier paragraphe dit ceci:

«Le gouvernement estime que le nouveau projet de loi fiscal modifié entraînera une répartition plus équitable des impôts, tout en aidant les coopératives à faire la transition entre le statut de l'exemption à celui de l'imposition».

Cela montre bien qu'il faut répéter sans cesse les mêmes choses au gouvernement, étant donné que les coopératives ne sont pas actuellement exemptes de l'impôt.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES PÊCHES—LA COMPÉTENCE DU CANADA EN MATIÈRE DE GESTION DES RESSOURCES DU PLATEAU CONTINENTAL

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, le 13 octobre, j'ai posé au ministre de l'Environnement et des Pêches (M. Davis) la question suivante:

A la suite de la conférence de la semaine dernière présidée par le ministre, le gouvernement songe-t-il maintenant à affirmer la compétence du Canada sur le plateau continental en matière de gestion des pêches, et en l'occurrence, quand pouvons-nous escompter une déclaration?

Le ministre m'a répondu ce qui suit:

Monsieur l'Orateur, nous nous intéressons d'abord à une conservation systématique dans la région du plateau continental. Il nous faut la collaboration des autres pays pour y parvenir.

Le ministre est toujours très précis dans ses réponses. On a déjà dit d'un dignitaire de la Chambre il y a de nombreuses années que même si la conviction ne lui ait jamais fait défaut, son exactitude laissait parfois à désirer. Je me rappelle un point soulevé par mon collègue de Saint-Jean-Est qui avait remarqué dans une publication officielle de la Chambre que le ministre était désigné comme ministre de l'Environnement seulement. Je remarque que le secrétaire parlementaire est désigné dans le hantsard comme secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, seulement, et non du ministre de l'Environnement et des Pêches; je suppose donc qu'il ne s'est pas soucié de faire apporter cette correction. Bien que son titre n'en fasse pas mention, ce qui importe bien plus, à mon avis, c'est de savoir si le domaine des pêches se trouve au rang des préoccupations de celui qui en détient le portefeuille.

• (10.00 p.m.)

A l'heure actuelle alors que le pays s'inquiète beaucoup de ses industries secondaires, il est intéressant de consta-

ter que nos industries de base ou primaires sont à leur nadir. Point n'est besoin de parler de blé, ni d'extraction minière. Assurément, point n'est besoin de parler de ce qui arrive dans la grande industrie de la pâte et du papier ou de ce qui s'est produit bien avant l'avènement de l'économie à la Nixon. C'est avec beaucoup de souci, certes, que nous avons observé ce qui se passe dans la plus ancienne de nos industries, celle de nos pêches.

Il y a des choses tragiques qui arrivent sur la côte est. Les réserves sont en voie d'épuisement et bon nombre d'importantes espèces deviennent rarissimes. Il y a surexploitation des bancs. Il y a intrusion étrangère et emploi d'équipement dangereusement sophistiqué. On va chercher toutes sortes de poissons au fond de nos mers. Cela constitue une véritable provocation. Je crains qu'on n'accorde pas une priorité suffisamment élevée à l'industrie de la pêche au Canada.

Dans ma province, et je pense que ceci lui est unique, le gouvernement s'est arrangé pour renoncer, échapper et se soustraire à ses responsabilités constitutionnelles à l'égard des centres de pêche, de l'industrie de la pêche et, ce qui est plus important, à l'égard des havres de cette industrie précaire. En vertu des alinéas 9, 10 et 12 de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, des responsabilités spéciales sont définies au sujet des amarques, des bouées et des phares. Ceux-ci sont placés clairement sous la responsabilité du gouvernement fédéral et, dans la province de l'Île-du-Prince-Édouard, à l'aide du système des ports désignés, certains ports reçoivent l'attention du gouvernement fédéral par l'intermédiaire du ministère des Travaux publics, ports qui ne sont pas désignés par le gouvernement fédéral, qui en a la responsabilité, mais par le gouvernement provincial. Il y a donc ici un abandon évident des responsabilités. Mais, le 13 octobre, j'ai été très intéressé de voir ce qui était fait sur le plan international au sujet de nos pêcheries dangereusement épuisées.

L'examen de cette question ne peut que mener à s'inquiéter des contradictions du gouvernement, dont le vigoureux unilatéralisme de l'Arctique n'apparaît pas du côté de l'Atlantique. Je me souviens, au sujet du problème de la limite des 12 milles, que l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures, leader actuel au Sénat, est venu au comité des affaires extérieures en soutenant la limite des 12 milles. Mon collègue, le député d'Oxford (M. Nesbitt) a alors déclaré que tant de fonctionnaires ne pouvaient être réunis que pour faire une déclaration de guerre. Nous avons ensuite vu apparaître le vice-président du conseil des ministres de l'Union soviétique. Je ne suis pas de ceux qui déplorent sa visite ni de ceux qui la craignent ou la critiquent, mais j'aimerais savoir quels sont les résultats concrets de toutes ces rencontres au sommet.

Le communiqué qui a suivi l'échange d'amabilités lors de la visite du distingué leader de l'Union soviétique dans notre pays ne faisait aucune mention des pêches ni ne leur accordait la moindre priorité. J'avais espéré que l'on aurait profité de cette occasion pour exprimer notre inquiétude au sujet de notre industrie de la pêche et du contrôle du plateau continental. J'ai participé à de nombreuses réunions internationales et je sais que lorsque vous avez devant vous le bloc soviétique, vous avez vraiment un bloc; leurs représentants sont assez nombreux et extrêmement unis. Mais, monsieur l'Orateur, après l'extinction de tout le tumulte et le brouhaha au sujet de la coexistence, et après le départ des capitaines et des princes, que restait-il pour les pêcheurs de la côte est? Avons-nous fait avancer le moins notre cause au sujet du